

L'ÉCHO

AUCALEUEN

ÉTÉ 2023 - N°153

ISSN 1143-5313



L'ÉDITO DU MAIRE |

Le Maire, Christophe OLLIVIER



Pour reprendre le sujet du dernier édito concernant la politique déchets de Dinan Agglomération, le Conseil Communautaire du mois de mai a adopté :

- La suppression des sacs jaunes sur l'ensemble de l'agglomération.
- Le passage tous les 15 jours pour les 2 types de collecte, ordures ménagères et recyclable.
- L'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- **La mise en place de bacs jaunes uniquement sur le secteur centrale (dont Aucaleuc).**

Nous étions plusieurs à demander la généralisation de ce système de bacs jaunes à l'ensemble des communes mais cette proposition n'a pas été retenue.

Autre sujet qui se fait jour, en terme d'urbanisme, la mise en œuvre des dernières lois, en particulier la « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN). Lors de l'élaboration du PLUi, nous avons déjà diminué les surfaces constructibles de près de 50 %. Avec la mise en place du ZAN et du SRADET (schéma régional répartissant les surfaces constructibles sur les différents territoires), c'est une nouvelle diminution des surfaces constructibles qui se dessine avec la nécessité d'aller vers de nouvelles façons d'organiser l'habitat, tout en tenant compte de l'augmentation de la demande (le chiffre de 400 000 nouveaux habitants sur la Région, pour les 20 prochaines années, est avancé).

Tout cela devra s'organiser dans un espace géographique concerné par la création du Parc Naturel Régional Vallée de la Rance dont le périmètre englobe notre commune. Le Conseil Municipal devra d'ailleurs se prononcer en septembre sur la création du PNR qui arrive dans un moment où le réchauffement climatique, entre autres, impose sa marque.

Dans ce contexte de réchauffement climatique, il est important de rappeler que l'entretien des terrains situés en zone urbaines ou dans un rayon de 50 m des habitations est une obligation dans le cadre de la lutte contre les incendies. Les propriétaires ont l'obligation de s'y conformer.

Enfin en cette période estivale, propice aux festivités, n'oublions pas le respect des uns et des autres, en respectant notamment les horaires de travaux extérieurs en faisant attention aux nuisances sonores.

Restons prudents également sur la route, ce début d'été étant marqué par plusieurs accidents très graves. A cet égard, notre terrain de foot est répertorié par le SAMU pour les évacuations hélicoptérées.

Je vous souhaite à tous un très bel été.

SOMMAIRE

EXTRAIT DES COMPTES RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX.....	3
L'ACTION SOCIALE.....	7
LES INFORMATIONS LOCALES.....	8
L'ENSEIGNEMENT	17
LA VIE ASSOCIATIVE	18
BIEN VIVRE À AUCALEUC	19
ET DEPUIS LA DERNIÈRE FOIS	22
LES DATES À RETENIR	22
MÉMO	23

Directeur de publication :
Le Maire, Christophe OLLIVIER

EXTRAIT DES COMPTES RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Le compte rendu intégral de chaque séance est disponible en mairie et sur le site de la mairie : www.aucaleuc.fr

SÉANCE DU
12 AVRIL 2023

Présents : Christophe OLLIVIER, Maire, Jacques CHEVÉ, Pascal RENAUDIN, Olivier MORRY, Samuelle RABASTE, Florian BOUCARD, Grégoire COURTOIS, Valérie GALLAND, Elisabeth MATHIEU, Christine RAFFRAY, Nadège THOMAS Samuel VÉRITÉ.

Absents représentés : Chrystèle MICHEL ayant donné pouvoir à Nadège THOMAS

• Taxes directes locales : taux 2023

Monsieur CHEVÉ explique que pour l'année 2023 les bases d'imposition qui augmentent selon l'inflation vont augmenter ainsi, au vu de la conjoncture actuelle de 7,5 %. Cela signifie que sans augmenter les taux les recettes communales liées à la fiscalité directe locale vont augmenter d'environ 21 000 €.

Ainsi, Monsieur CHEVÉ propose de suivre l'avis de la commission finances de ne pas faire évoluer les taux des taxes directes locales et donc de les voter comme suit pour l'année 2023 :

- Taxe foncière bâti (TFB) : **36,74 %**
- Taxe foncière non bâti (TFNB) : **70,01 %**
- Taxe d'habitation sur les résidence secondaire (THRS) : **16,78 %**

✓ **Approbation à l'unanimité.**

• Attribution des subventions 2023

Monsieur CHEVÉ Jacques, adjoint aux finances, présente les différentes subventions aux associations communales et extérieures prévues au vote sur proposition de la commission finances :

Associations communales		Associations et organismes extérieurs	
Amicale Laïque	120 €	La Chamaille	464 €
Association des Boulistes	120 €	Chambre de Métiers & de l'Artisanat Aucaleuc et Ploufragan (4 élèves)	200 €
Association Gym Pour Tous	120 €	Eaux et Rivières de Bretagne	50 €
Club du 3ème Age	120 €	Fond local d'Aide aux Jeunes	350 €
Paint-ball Armor Club	120 €	Restos du Cœur	150 €
Société de Chasse	120 €	Quatre Vaulx-Les Mouettes	150 €
OSCALOC	120 €	Steredenn (<i>Foyer de Jeunes Travailleurs</i>)	60 €
Handisports Loisirs	120 €	France ADOT 22	50 €
USEP Aucaleuc	120 €	Pupilles de l'école publique de Dinan	50 €
USEP Aucaleuc (<i>subvention sorties scolaires</i>)	1 014 €	Solidarité Pays de Dinan (Banque alimentaire)	150 €
		CFA Bâtiment Plérin (<i>1 élève</i>)	50 €
		Protection civile	100 €
		Secours Populaire Français (<i>comité du pays de Dinan</i>)	100 €
<i>Total associations communales</i>	<i>2 094 €</i>	<i>Total associations et organismes extérieurs</i>	<i>1 924 €</i>

✓ **Approbation à l'unanimité.**

● Budget primitif communal 2023

Monsieur CHEVÉ Jacques, présente à l'assemblée le budget primitif 2023 prévu au vote sur proposition de la commission finances réunie le 4 avril 2023. Le budget de la commune s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	736 675, 01 €	Recettes	956 644, 00 €
Dépenses	736 675, 01 €	Dépenses	956 644, 00 €

Il est à noter l'importance du budget d'investissement qui est lié au réaménagement du centre bourg, puisqu'au total il est budgété 812 672,00 € sur cette opération.

✓ **Approbation à l'unanimité.**

● Marché de travaux avec l'entreprise COLAS pour l'aménagement du centre bourg Tranche ferme : avenant n° 1

Monsieur MORRY Olivier, adjoint en charge de l'aménagement urbain, explique à l'assemblée que dans le cadre des travaux de la tranche 1 (tranche ferme) d'aménagement du centre bourg et comme cela avait déjà été évoqué lors du dernier conseil municipal, des travaux complémentaires ont dû être réalisés par rapport à ce qui était prévu au marché initial. En effet, notamment pour des raisons de

sécurité, des busages, de l'enrobé et du marquage au sol complémentaires ont dû être réalisés.

✓ **Approbation à l'unanimité** de l'avenant n° 1 de l'entreprise COLAS pour le marché d'aménagement du centre bourg - Tranche ferme pour un montant de 11 062,00 € HT portant ainsi le montant total du marché à 488 269, 00 € HT soit 585 922, 80 € TTC.

● Réfection en enrobé des trottoirs rue des Lauriers, rue des Lilas et square des Prunus : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du vote du budget primitif 2023, une ligne est prévue pour la réfection en enrobé des trottoirs dans le lotissement qui jouxte la rue des Arts et Métiers, c'est-à-dire : rue des Lauriers, rue des Lilas et square des Prunus. Cela permettra notamment la jonction des trottoirs en

enrobé avec ceux réalisés rue des Arts et Métiers dans le cadre de la tranche 1 des travaux d'aménagement du centre bourg. Plusieurs devis ont été demandés.

✓ **Approbation à l'unanimité** de la proposition faite par l'entreprise « COLAS » de Mینیac-Morvan pour un montant de 20 167, 50 € HT soit 24 201, 00 € TTC.

● Pose d'une clôture au cimetière : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du vote du budget primitif 2023, une ligne est prévue pour la pose d'une clôture au cimetière en lieu et place de l'ancienne haie de laurier palme qui devenait trop envahissante. Il est ainsi prévu de poser, sur le côté ouest au fond du cimetière, 48 m de grillage rigide gris anthracite d'une hauteur de 1,23 m auquel s'ajoutera un soubassement béton de 25 cm.

Côté sud (le long du chemin menant à la motte médiévale), il est prévu la même clôture sur 35 m mais en y ajoutant des lames occultantes en composite. Plusieurs devis ont été demandés.

✓ **Approbation à l'unanimité** de la proposition faite par l'entreprise CHARLOT ARNAUD de Plélan-le-Petit pour un montant de 11 084, 63 € HT soit 13 301, 56 € TTC.

● Convention avec Dinan Agglomération relative à la réalisation de travaux de restauration de la continuité écologique en amont de la station d'épuration

Monsieur le Maire explique qu'il a été contacté par le service « petit cycle de l'eau » de Dinan Agglomération afin de lui présenter un projet relatif à la réalisation de travaux de restauration de la continuité écologique en amont de la station d'épuration. Le cours d'eau qui descend vers la station d'épuration en venant de la Mégrais, traverse la route en amont de la STEP en passant dans des buses. Aujourd'hui, le lieu est référencé comme ayant une capacité piscicole mais les poissons ne sont pas en mesure de remonter le cours d'eau car un dénivelé vertical de 60 cm est présent entre les 2 buses.

Le projet porté par Dinan Agglomération consiste à retirer les 2 buses existantes afin de supprimer le dénivelé de 60 cm. Pour cela, il est prévu de mettre en place un busage unique de 12 m de long d'un diamètre de 80 cm. Dinan Agglomération prend en charge la totalité des travaux.

✓ **Approbation à l'unanimité**

● Dinan Agglomération : points d'actualité

Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) : Le Service de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) va connaître un changement important dans la tarification du fait d'un déficit budgétaire de 500 000 € cette année. Au lieu d'une tarification de 110 € à l'issue du contrôle de l'installation qui a lieu tous les 8 ans, le futur système verra une tarification de 25 € par an pour chaque utilisateur du SPANC. Des pénalités évolutives seront également mises en place en cas de non-conformité. Monsieur le Maire précise qu'il a voté contre cette décision, en particulier sur la question des 25 € annuels, avec une minorité d'autres élus.

Traitement et valorisation des déchets : refonte de la politique déchets - Modalité de collecte : Un changement important s'annonce concernant la politique déchets de Dinan Agglomération avec pour objectif d'harmoniser le processus de collecte sur l'ensemble de l'Agglomération. Le projet a été présenté lors de la dernière conférence des maires du 11 avril. Plusieurs scénarios restent encore possibles. Le débat est toujours en cours.

Sortie et giratoire des Périaux et Bézardais : Monsieur le Maire explique que le dernier compte rendu d'une réunion sur ce sujet confirme la mise en place expérimentale de feux régulateurs, avant d'envisager des travaux de doublement de la bretelle de sortie. Il s'agirait de feux « intelligents » qui se synchroniseraient en fonction de la longueur de la file d'attente sur la bretelle de sortie en venant de Saint-Malo. Les élus qui dans leur globalité étaient restés perplexes face à cette proposition, craignant qu'une autre file d'attente ne se crée en sortant de Dinan avant d'accéder au rond-point de la Bézardais, attendent donc la mise en place de l'expérimentation.



Présents : Christophe OLLIVIER, Maire, Jacques CHEVÉ, Pascal RENAUDIN, Olivier MORRY, Florian BOUCARD, Grégoire COURTOIS, Valérie GALLAND, Elisabeth MATHIEU, Chrystèle MICHEL, Christine RAFFRAY, Samuel VÉRITÉ.

Absents représentés : Nadège THOMAS ayant donné pouvoir à Olivier MORRY, Samuelle RABASTE ayant donné pouvoir à Christophe OLLIVIER.

● SCIC ECLIS : souscription de parts sociales et entrée au sociétariat

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la proposition de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif « Eco-Construction Locale et Initiative Solidaire » (SCIC ECLIS) basée à Quévert. Cette demande fait suite à plusieurs collaborations entre la commune d'Auceleuc et ECLIS pour la réalisation de différents travaux sous la forme de chantier école dont la construction de la bibliothèque municipale en bois en 2021.

Il est à noter que la commune est très satisfaite de ses collaborations avec ECLIS. Il est d'ailleurs à préciser que plusieurs chantiers futurs pourraient voir le jour

avec ECLIS : réfection du muret de l'église, réfection du mur de l'école servant anciennement à l'affichage électoral. Ainsi, la SCIC ECLIS propose à la commune de poursuivre son engagement à ses côtés en devenant sociétaire. Cette adhésion permettrait à la commune d'avoir un regard plus global sur l'activité de ECLIS, mais ce serait aussi une manière de soutenir la société coopérative dans ses projets.

✓ **Approbation par 12 voix pour et une abstention** (Mme MATHIEU) pour l'entrée de la commune au sociétariat de la SCIC ECLIS et pour la souscription de 5 parts de capital de 50 € de nominal chacune.

● Achat-rétrocession de terrain à la commune : espaces point incendie et abribus à la Cité de la Freschais

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune a reçu une demande de la SA HLM LA RANCE afin de régulariser la situation d'un poteau incendie et d'un abribus situé à la Cité de la Freschais.

En effet, ces 2 biens communaux sont implantés sur la propriété de « La Rance ». Il conviendrait ainsi que la SA HLM LA RANCE cède à titre gracieux à la commune 2 parcelles :

- La parcelle cadastrée A 1273 d'environ 3 m² (poteau incendie)
- La parcelle cadastrée A 1274 d'environ 6 m² (abribus)

✓ **Approbation à l'unanimité**

● Garderie périscolaire : modification des horaires de gratuité de 16h à 16h15 au lieu de 16h à 16h30 à compter de la rentrée scolaire 2023

Monsieur le Maire rappelle que depuis la fin des TAP en 2017 les horaires de classe à l'école primaire publique sont les suivants chaque jour de classe (lundi, mardi, jeudi et vendredi) :

- Matin : 8h30 - 12h
- Après-midi : 13h30 - 16h

De 12h à 13h30, le service municipal périscolaire de restauration est mis en place. A partir de 16h et jusqu'à 19h c'est le service périscolaire de garderie municipale qui prend le relais de l'école.

La garderie périscolaire est un service payant pour les familles, néanmoins de 16h à 16h30, la municipalité avait fait le choix de rendre le service gratuit. Il s'avère qu'il est extrêmement compliqué pour les 2 agents

de la commune qui s'occupent de la garderie chaque soir de gérer le goûter à partir de 16h30 car les enfants arrivent souvent très « excités » après 30 minutes passées dans la cour d'école où il est également très difficile de canaliser les enfants.

Afin d'apaiser ce moment du goûter, il est proposé d'avancer de 15 minutes la rentrée des enfants en garderie et de décaler ainsi la prise du goûter à 16h15. Cela signifierait donc que la gratuité de la garderie passerait de 16h à 16h15 au lieu de 16h à 16h30. M. CHEVÉ ajoute que cette réduction du temps de cour permettra également de réduire les risques d'accident.

✓ **Approbation par 12 voix pour et une abstention** (M. COURTOIS).

● Voirie : étude sur les voies de desserte - Transfert à Dinan Agglomération

Monsieur le Maire rappelle que la compétence voirie (hors agglomération) a été transférée à Dinan Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2019.

Dans ce cadre, toutes les voies dites de liaison avaient été transférées à Dinan Agglomération. Cela représente un linéaire de 7 338 m de voirie (66 % de la voirie) dont la réfection est aujourd'hui gérée par Dinan Agglomération selon le programme proposé par la commune. Ainsi depuis 2019, les voies de liaisons de la Mégrais, la Hydrouais, la Ravardière et des Montjoies ont été réalisées par Dinan Agglomération à la demande de la commune. En contrepartie, la commune verse une attribution de compensation (AC) à Dinan Agglomération de 11 501 € HT soit une enveloppe de 13 801 € TTC par an pour effectuer

des travaux sur les routes communales (10 351 € en investissement 75 % et 3 450 € en fonctionnement 25 % - curage des fossés et point à temps).

Dinan Agglomération propose éventuellement aux communes qui le souhaitent, dans le cadre de la clause de revoyure de la compétence, de transférer leurs voies dites de desserte. Pour Aucaleuc, cela représente 3839 m linéaires de voirie et représenterait ainsi un complément d'AC à verser à l'Agglomération de 4 035 €.

✓ **Approbation par 7 voix pour, 3 abstentions** (Mme GALLAND, Mme MATHIEU et Mme RAFFRAY) **et 3 voix contre** (M. OLLIVIER, Mme RABASTE, et M. RENAUDIN) du principe du transfert des voies de desserte communales à Dinan Agglomération.

● Dinan Agglomération : points d'actualité

Traitement et valorisation des déchets : refonte de la politique déchets : Lors du dernier conseil communautaire du 22 mai dernier, les élus ont dû choisir le scénario d'organisation du service de collecte des déchets.

Concernant le tri sélectif la collecte sélective se fera :

- En colonne d'apport volontaire pour toutes les communes du territoire sauf pour les communes actuellement desservies en sacs jaunes.
- Par collecte tous les 15 jours en bac individuel jaune pour les communes actuellement desservies en sacs jaunes ou en bacs jaunes.

Cela signifie que pour notre commune d'Aucaleuc les sacs jaunes vont donc être remplacés par des bacs jaunes individuels mais cela ne se fera pas sans une augmentation de la taxe. Étant précisé que les communes qui restent en apport volontaire auront aussi une augmentation de la taxe.

Concernant la collecte des ordures ménagères, elle reste en porte-à-porte et bac individuel mais elle ne se fera plus que tous les 15 jours.

Les dates d'application de ces changements ne sont pas encore connues.

Monsieur le Maire précise qu'il a décidé de voter contre cette décision (64 voix pour, 18 voix contre et 10 abstentions) car il aurait souhaité que la collecte sélective se fasse en bac jaune individuel pour toutes les communes de Dinan Agglomération et également car il était contre un ramassage tous les 15 jours et contre la future augmentation de la taxe. Malgré tout, le déploiement des bacs jaunes pour la commune d'Aucaleuc est une très bonne chose qui favorisera la qualité et la quantité des déchets triés par les habitants.

L'ACTION SOCIALE |

• LE CCAS

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE D'AUCALEUC SÉANCE DU 31 MARS 2023

Présents : Christophe OLLIVIER, Président, Jacques CHEVÉ, Elisabeth MATHIEU, Samuelle RABASTE, Christine RAFFRAY, Nadège THOMAS, Marie BOYER, Sandrine COLIN, Louis HENRY, Evelyne NICOLAS, Marie-Thérèse MASSOT.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2022 :

Monsieur CHEVÉ Jacques, après avoir présenté le budget primitif de l'exercice 2022 du CCAS, présente le compte administratif 2022. Ce compte administratif 2022 peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

Recettes	446,39 €
Dépenses	95,00 €
Résultat de l'exercice	351,39 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	1164,49 €
Résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2022	1 515,88 €

✓ Approbation à l'unanimité.

Dans un second temps, Monsieur CHEVÉ Jacques présente le compte de gestion 2022 du budget du CCAS dressé par le Service de Gestion Comptable de Dinan (comptable). Il est strictement identique au compte administratif 2022 du CCAS, à savoir un résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice de 1 515, 88 €

✓ Approbation à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur OLLIVIER Christophe, Président, présente à l'assemblée le budget primitif 2023 du CCAS qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes	1 655,88 €
Dépenses	1 655,88 €

✓ Approbation à l'unanimité.

Politique jeunes : proposition d'un questionnaire

Mme RABASTE informe les membres du CCAS que comme elle l'avait déjà évoqué lors d'une précédente réunion, elle a préparé un questionnaire qui pourrait être transmis aux jeunes de la commune (13-17ans) afin de répertorier leurs activités (type et lieu). L'objectif serait à terme de pouvoir éventuellement proposer de nouvelles activités à destination des jeunes. Après consultation des membres du CCAS, le questionnaire sera ajusté.



LES INFORMATION LOCALES

• LES MEUBLÉS, GÎTES ET CHAMBRES D'HÔTES

• M. Yannick GRALL / Armor location

Meublés de tourisme
50 bis et 50 ter La Harlais - 06 71 07 91 07
8 chambres capacité 16 personnes

• Mme Marion BEDOUET et M. Maxime POIRÉ

Meublé de tourisme
La Basse Freschais - 06 23 39 75 19
4 chambres

Pour mettre un bien en location de courte durée (meublé touristique) des obligations existent.
Renseignements en mairie ou à Dinan Agglomération Service Tourisme : 02 96 87 52 74 - www.dinan-agglomeration.fr

• LES DEMANDES D'URBANISMES

• LES DÉCLARATIONS PRÉALABLES :

- 6 Le Vieux Bourg - Réfection toiture
- 12 Lotissement du Castel d'Anne
Transformation d'un garage en pièce de vie
- 2 Résidence des Vaux du Moulin
Ravalement de façade
- 1 Domaine de la Montagne - Clôture
- 1 Bis la Hydrouais - Piscine
- 4 Square des Prunus - Création d'une véranda

- 13 La Denilais - Rénovation d'une véranda
- 13 La Ravardière - Agrandissement d'une ouverture
- 36 Lotissement du Castel d'Anne - Clôture
- 1 La Denilais - Abris de jardin
- 3 Ruelle des Vergers - Clôture
- 2 Rue des Lilas - Volets solaires

• LES PERMIS DE CONSTRUIRE :

- 13 La Harlais - Construction d'un garage
- 4 Rue de la Barre - Construction d'un carport

• LA COMMUNE RECRUTE

La commune recherche à compter de la rentrée de septembre et pour une durée de un an renouvelable (du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 - temps de travail annualisé) **un agent pour la surveillance de la cours** sur le temps périscolaire du midi, de 12h à 13h30, chaque lundi, mardi, jeudi et vendredi (hors vacances scolaires).

Si vous êtes intéressés, merci de prendre contact avec la mairie.

• RECENSEMENT OBLIGATOIRE DES JEUNES ATTEIGNANT 16 ANS

Tout jeune français doit se faire recenser dans les trois mois qui suivent la date anniversaire des 16 ans.

La démarche est à effectuer en mairie. Vous devez vous présenter muni d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Une attestation de recensement vous sera délivrée à l'issue de cette démarche. Vous devez la conserver car aucun duplicata ne sera délivré.

Vous recevrez par la suite une convocation à la « Journée Défense et Citoyenneté ».

Le recensement citoyen donne des droits :

Il permet d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales à vos 18 ans.

L'attestation de participation à la journée Défense et Citoyenneté est nécessaire pour s'inscrire aux concours et examens d'État : baccalauréat, BEP, permis de conduire...

Pour l'inscription au permis de conduire, ce document sera exigé dès l'âge de 17 ans.



• ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique sur le projet de valorisation de l'ancien camp militaire.

Par arrêté du Président de Dinan Agglomération, il est ordonné l'ouverture d'une enquête publique pourtant sur la procédure de projet liée au projet de valorisation de l'ancien camp militaire de la commune et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUiH).

L'enquête publique se déroulera pendant 31 jours à compter du lundi 10 juillet, 9h au mercredi 9 août, 17h.

La commissaire enquêtrice recevra le public lors de 4 permanences :

- Le lundi 10 juillet de 9h à 12h, au siège de Dinan Agglomération
- **Le mardi 19 juillet de 9h à 12h, à la mairie d'Aucaleuc**
- **Le mercredi 2 août de 14h à 17h, à la mairie d'Aucaleuc**
- Le mercredi 9 août de 14h à 17h, au siège de Dinan Agglomération

• TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU BOURG TRANCHE 2 : MOBILIERS, APPEL À BÉNÉVOLES...

Vous souhaitez contribuer à l'embellissement du centre bourg et des espaces conviviaux ? Alors n'hésitez pas et contacter le secrétariat de la mairie...

En effet, pour le choix, la conception et la construction de certains mobiliers qui seront installés lors de la tranche 2 des travaux de l'aménagement du bourg, nous souhaitons impliquer les utilisateurs de ces mobiliers, à savoir, en premier, les habitants d'Aucaleuc.



La placette centrale

- Banc : 2
- Boîte à livres : 1
- Appuis-vélos : 3
- Borne marché : 1
- Poubelle (tri) : 1



La bibliothèque

- Bancs : 2
- Appuis-vélos : 3
- Nichoirs-hôtels à insectes : suivant le nombre de participants au chantier
- Table de pique-nique : 1
- Cabane-abri : 1 (variante : scène)



Le jardin de mairie

- Bancs : 2
- Poubelle (tri) : 1
- Nichoirs-hôtels à insectes : suivant le nombre de participants au chantier
- Jeux type parcours : 1 ou 2
- Cabane : 1
- Table de pique-nique : 1
- Cabane-abri : 1 (variante : scène)

Une première enquête avait été menée par le bureau Ersilie, il en est ressorti un premier choix, non arrêté, de mobiliers.

Vous avez une fibre de concepteur, bricoleur ou décorateur ? Laissez vos coordonnées en mairie et nous vous recontacterons pour une réunion en septembre.

Par avance merci.

• LA FIBRE OPTIQUE

Dans le cadre du déploiement du réseau, le syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne, procède à l'installation de câbles fibre optique, chambres de tirage et d'armoires de rue en vue de raccorder notre commune.

Les travaux seront réalisés par le groupement d'entreprises Axione, Bouygues Energies et Services et l'un de ses sous-traitants.

Le calendrier prévisionnel des travaux s'établit ainsi :

Courant juin (déjà réalisés) :

- Pose de 4 chambres de tirage de fibre optique au Vieux Bourg, au niveau des lagunes, à la Harlais et à la Mairie.
- Pose de l'armoire de fibre optique à la mairie.

Courant Juillet :

- Tirage en souterrain du câble d'alimentation principal jusqu'à l'armoire de la mairie (câble qui vient de Dinan en passant par Trélivan).

A partir de mi-juillet :

- Pose de nouveaux poteaux (type téléphone).

Où ?	Nb de poteaux	Où ?	Nb de poteaux
La Hydrouais	14	Rue de la Mairie	3
La Ravardière	1	Le Vieux Bourg	4
La cité de la Freschais	2	Rue de l'Ancien Presbytère	2
La Hyonnais	18	La Harlais	5

Hormis le déploiement des poteaux vers la Porte au Gros et vers la Hyonnais qui seront implantés dans un endroit où il n'existe actuellement aucun poteau, les autres poteaux seront implantés au pied de poteau ENEDIS qui ne tiennent pas de charge supplémentaire et ne peuvent donc supporter la pose du réseau fibre.

A partir de septembre :

- Déploiement des câbles secondaires sur toute la commune (aérien surtout et un peu souterrain)

Fin du déploiement prévu avant la fin d'année avec une réception des travaux prévue au 1^{er} trimestre 2024. Attention après la réception, la commercialisation n'interviendra pas avant plusieurs mois (pas de date).

• L'ÉLAGAGE POUR LA FIBRE OPTIQUE

Partout où la végétation gêne, il est indispensable d'élaguer avant la pose des poteaux.

Partout où la végétation gêne l'accès aux poteaux et le déploiement des câbles, il est indispensable d'élaguer avant la pose et de garantir que l'élagage sera assuré régulièrement pour éviter l'endommagement des câbles à l'avenir.



Propriétaires d'arbres et de haies à proximité des réseaux télécoms, agriculteurs, l'élagage est l'affaire de tous. Aussi, n'hésitez pas à consulter le guide sur l'élagage, élaboré par le Cerema <https://smart-city.cerema.fr/ant/elaguerpour-preserver-present-et-preparer-lavenir-0>

Ce travail à mener est à la charge du propriétaire de l'arbre ou de la haie.

J'AI DES BRANCHES QUI GÈNENT : QUE DOIS-JE FAIRE ?

Premièrement, l'objectif étant de libérer le tracé du câble (20 à 50 cm au-dessus du cuivre) et l'accès aux poteaux, il faut se poser la question du mode opératoire. Il est important de travailler :



LES DEUX PIEDS AU SOL



AVEC UNE TRONÇONNEUSE-PERCHE (élagages légers)



AVEC L'UTILISATION D'UNE NACELLE (élagages conséquents en hauteur)

Ensuite, estimez la quantité et la dangerosité du travail à réaliser, ainsi vous pourrez identifier si le recours à un prestataire (bûcheron-élagueur) est nécessaire. Si c'est le cas, expliquez-lui vos attentes et il vous conseillera sur ses prestations en fonction des contraintes locales et du respect des bonnes pratiques sylvicoles.

Enfin, travaillez à l'équilibre de l'arbre, c'est-à-dire que si vous coupez une branche côté réseau, coupez également une branche côté « champ ». Après, en fonction des essences présentes (noisetiers => taillis ou chêne => futaie) les pratiques sylvicoles sont à adapter (cf. dessins ci-dessous avant/après) :

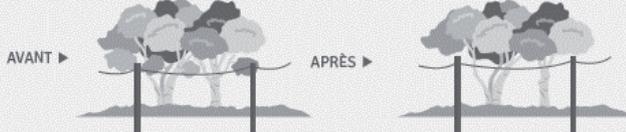
- LE TAILLIS (noisetiers, saules,...)

À recéper au plus près du sol pour favoriser les repousses



- LA FUTAIE (chênes, hêtres,...)

À élaguer en veillant au respect du bourrelet cicatriciel



LES BONNES PRATIQUES EN IMAGES



PRÉCONISATION D'ENTRETIEN SUR ARBRES SAINS ▼

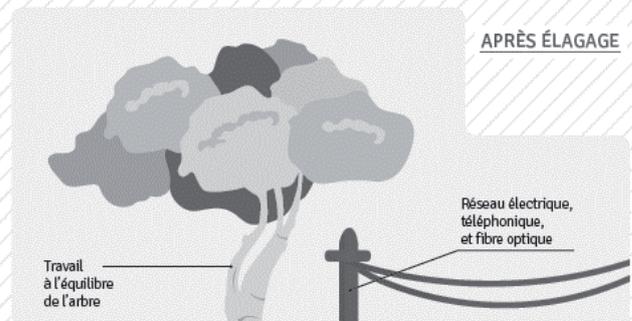


AVANT ÉLAGAGE

■ Zones nécessitant un élagage.

Réseau électrique, téléphonique, et fibre optique

RÉSULTAT ATTENDU ▼



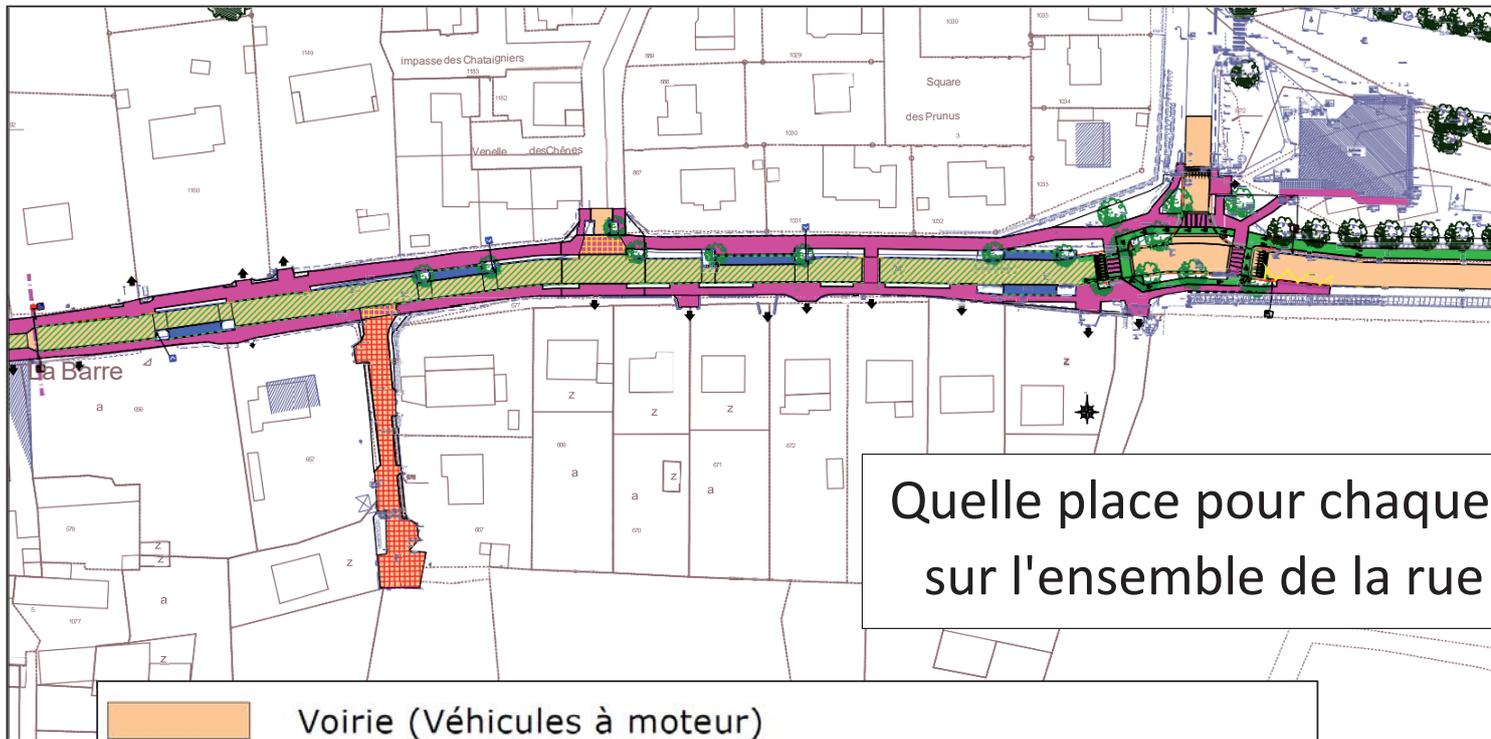
APRÈS ÉLAGAGE

Travail à l'équilibre de l'arbre

Réseau électrique, téléphonique, et fibre optique

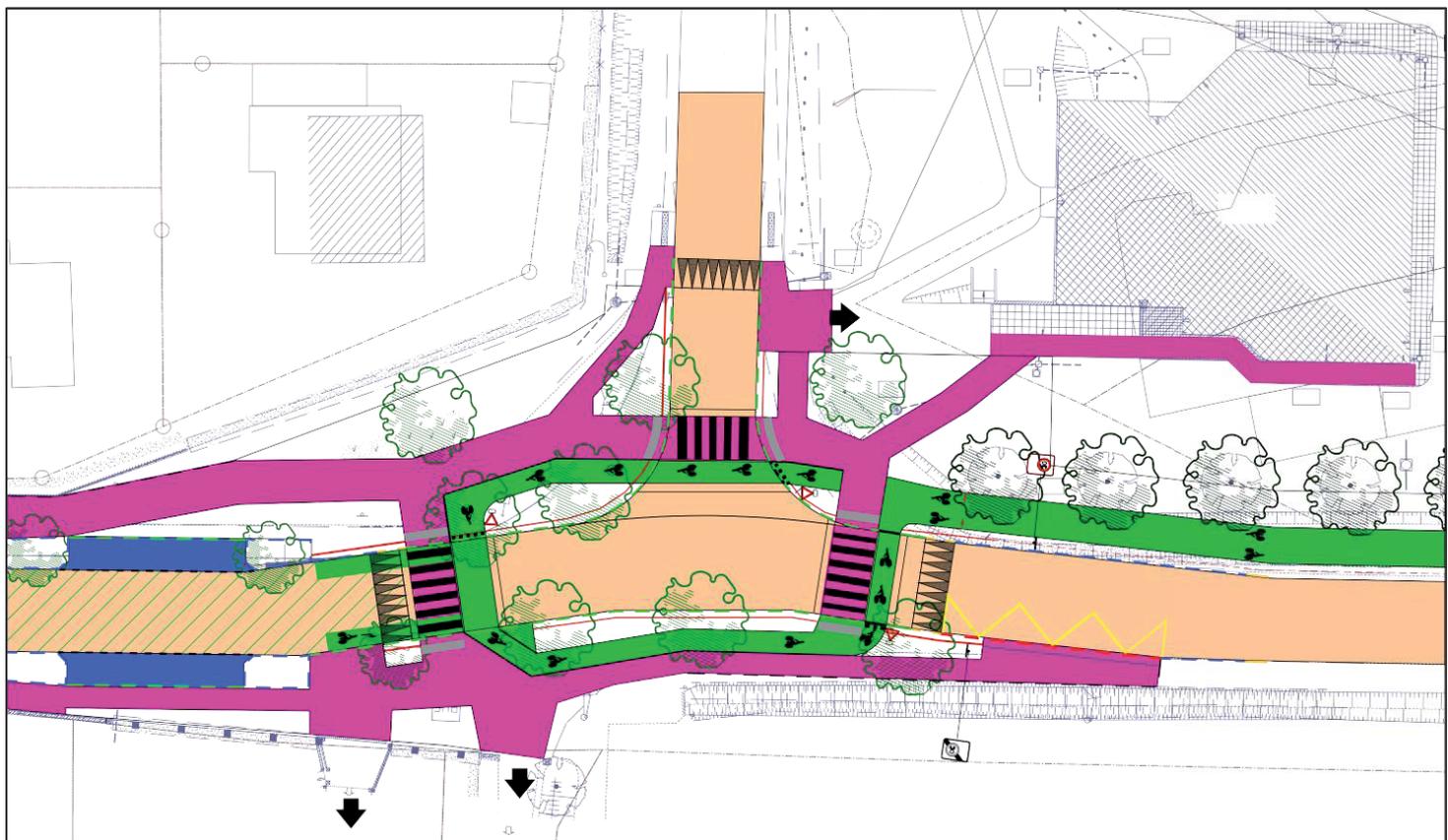


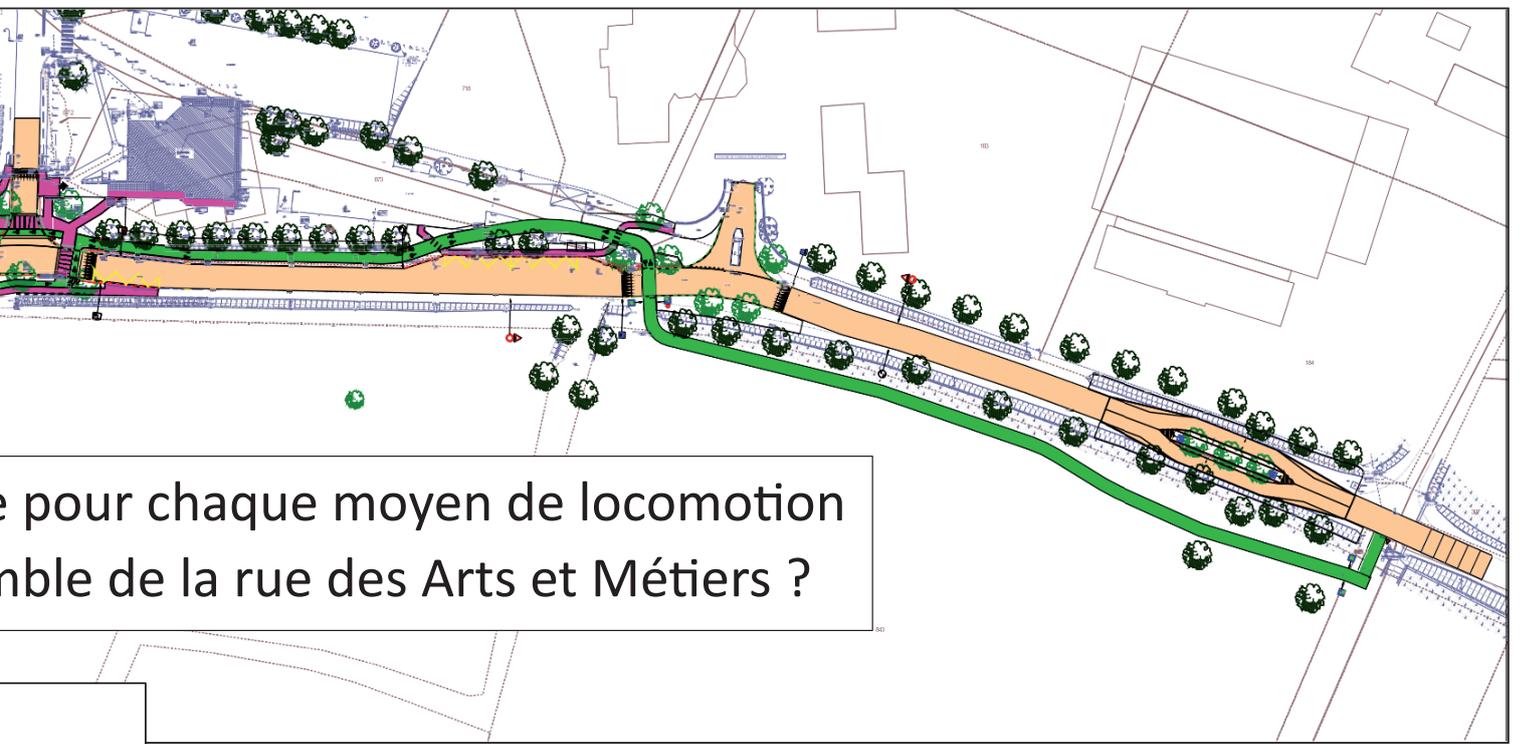
Plus d'informations sur : <https://afac-agroforesteries.fr/>



Quelle place pour chaque
sur l'ensemble de la rue

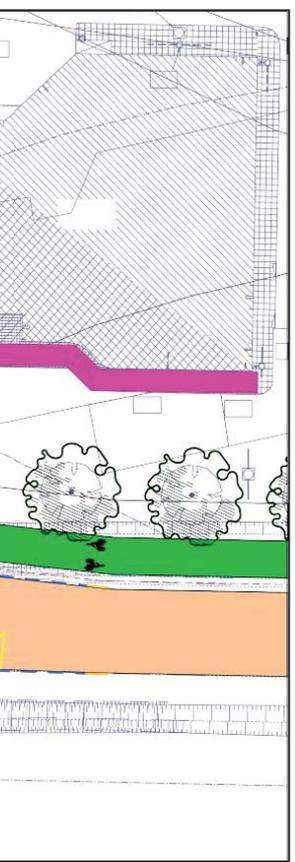
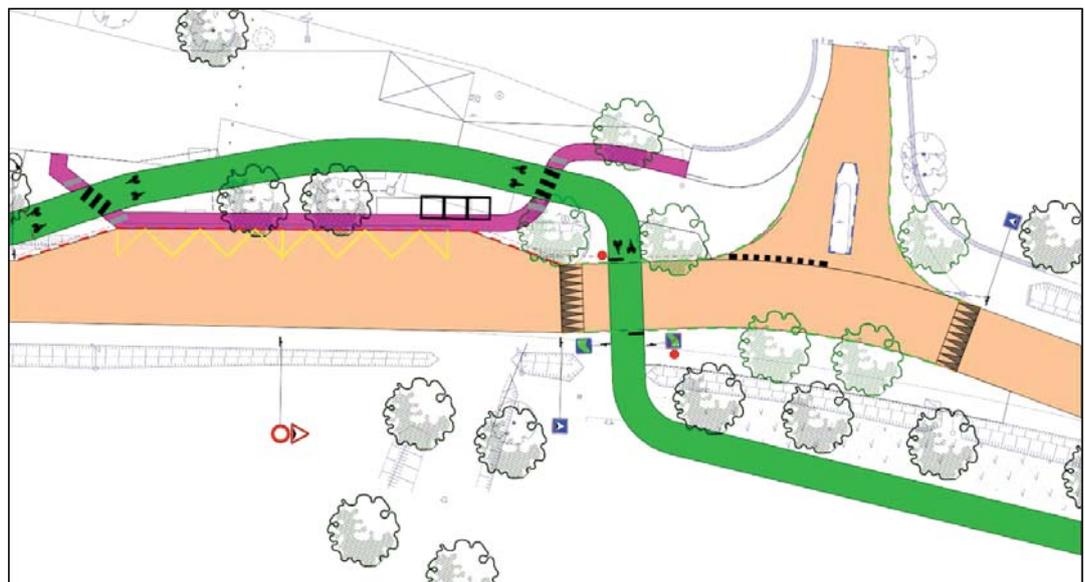
-  Voirie (Véhicules à moteur)
-  Voirie (Véhicules à moteur + Vélos)
-  Voirie (Véhicules à moteur + Vélos + Piétons)
-  Parking - Stationnement
-  Voie verte (Vélos)
-  Trottoir (Piétons)
-  Trottoir traversant carrefour (Véhicules à moteur + Piétons)





Comment organiser la rue des Arts et Métiers pour chaque moyen de locomotion ?

(Piétons)



• TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable des Fontenelles au centre bourg du 19 Juin au 4 août 2023

Des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, ont démarré depuis le 19 juin 2023.

Ces travaux vont être réalisés par l'entreprise LESSARD TP jusqu'au 4 août 2023. Le chantier a débuté par les Fontenelles pour se déplacer ensuite vers le centre bourg.

La route sera barrée car l'encombrement important de la chaussée n'autorisera ni le stationnement ni le passage des véhicules au niveau des travaux en cours.

Néanmoins, l'accès des riverains à leur propriété est maintenu par l'entreprise par panneaux avertisseurs et barrières de chantier (arrêté municipal du 13 juin 2023).

ATTENTION :

Selon l'avancée du chantier, les riverains de la zone de travaux doivent prendre la déviation soit en direction de Trélivan, soit en direction du centre bourg d'Aucaleuc.

Aussi, nous vous demandons de stationner vos véhicules, de huit heures à dix-huit heures, en dehors des zones de travail successives.

Les travaux liés à cette opération apportent quelques perturbations inévitables à vos habitudes quotidiennes au niveau de la circulation et du stationnement. Nous nous efforçons de les minimiser dans toute la mesure de nos moyens et d'en limiter la durée.

Nous sollicitons votre compréhension et votre coopération afin de faciliter la réalisation de ces travaux et d'en réduire la durée.

Pour toutes questions : service ingénierie de Dinan Agglomération - 02 96 87 14 14

• NAVETTES ESTIVALES



Mis en place par **Dinan Agglomération** du **3 juillet au 3 septembre 2023 inclus**, le service de navettes Estivales Dinamo! est totalement gratuit et accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les navettes circulent normalement pendant les jours fériés. La réservation n'est pas obligatoire mais recommandée pour les deux circuits, si vous êtes en bout de ligne et que vous souhaitez assurer votre place.

Vous souhaitez embarquer votre vélo avec vous lors de votre

trajet ? Les navettes sont équipées **de porte-vélos. N'oubliez pas de réserver votre emplacement avant votre trajet.** (réservation obligatoire pour les vélos).

Réservation gratuite par téléphone au **02 96 68 31 39** du **lundi au vendredi, de 8h à 17h.**

Le samedi de 8h à 12h, uniquement pour des renseignements concernant le service.

Les réservations doivent être faites avant 17h (pour un trajet du mardi au samedi) et au plus tard le vendredi à 17h (pour un trajet le dimanche et lundi).

Vous souhaitez vous rendre au marché de Dinan, vous déplacer ailleurs sur le territoire, ou les horaires des navettes ne correspondent pas à votre déplacement ? Les lignes régionales Breizhgo sont aussi présentes sur le territoire. Pour plus d'informations : www.breizhgo.bzh

Pour toute information complémentaire sur les circuits, les horaires ou les modalités de réservation, n'hésitez pas à contacter le 02 96 68 31 39 du lundi au vendredi, de 8h à 17h. N'hésitez pas à consulter le site www.dinan-agglomeration.fr

Circuit n°1 1 Dinan > Sables d'Or les Pins <i>les Mardi, Jeudi, Samedi et Dimanche</i>		
Dinan - Gare	10h00	17h30
Corseul - Centre	10h15	17h45
Plancoët - Gare	10h25	17h55
Matignon - Centre	10h40	18h10
Plévenon - Centre	10h55	18h25
Cap Fréhel	11h00	18h30
Sable d'Or les Pins	11h15	18h45

Circuit n°2 2 Dinan > Bétineuc > Broons <i>les Lundi, Mercredi et Vendredi</i>		
Dinan - Gare	11h00	17h45
Evran - Centre	11h20	
Betineuc - Base de loisirs	11h25	18h05
Plouasne - Centre		18h25
Caulnes - Centre	11h50	18h45
Broons - Centre	12h05	19h00

Circuit n°1 1 Sables d'Or les Pins > Dinan <i>les Mardi, Jeudi, Samedi et Dimanche</i>		
11h25	18h50	Sable d'Or les Pins
11h40	19h05	Cap Fréhel
11h45	19h10	Plévenon - Centre
12h00	19h25	Matignon - Centre
12h15	19h40	Plancoët - Gare
12h25	19h50	Corseul - Centre
12h40	20h05	Dinan - Gare

Circuit n°2 2 Broons > Bétineuc > Dinan <i>les Lundi, Mercredi et Vendredi</i>		
12h10	16h35	Broons - Centre
12h25	16h50	Caulnes - Centre
12h45		Plouasne - Centre
13h00	17h15	Betineuc - Base de loisirs
	17h20	Evran - Centre
13h20	17h40	Dinan - Gare

• FERMETURE DE LA GARE DE DINAN POUR TRAVAUX

La gare de Dinan sera fermée du 3 juillet au 3 septembre inclus pour la réfection des ses quais.

Toutefois le guichet restera ouvert durant cette période. Des autocars de substitution seront mis en place pour assurer les liaisons Dinan-Dol et Dinan-Saint-Brieuc.

Les circulations en TER entre Dinan et Dol reprendront le 4 septembre.

Cependant l'axe Dinan-Saint Brieuc restera fermé pendant 1 an suite à la rénovation de la voie.

Le trafic restera assuré par autocars.



SNCF CONNECT
ou autre application
de mobilité



TER BREIZHGO
Site internet

0 800 880 562 Service & appel
gratuits

CONTACT TER BREIZHGO
Du lundi au vendredi de 7h à 20h, le samedi
de 9h à 16h et les dimanches et fêtes de 13h à 20h



• LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

L'équipe des bibliothécaires vous espère un bel été à venir.

Et comme l'été arrive avec les congés qui l'accompagne, quoi de mieux que de venir en bibliothèque afin de choisir quelques ouvrages qui vous accompagneront sur la route des vacances.

Sachez que pour la période juillet-août, vous pouvez emprunter de nombreux livres pour **une période de prêt repoussée à huit semaines**. Donc n'attendez plus et précipitez-vous dès cette semaine vers la bibliothèque municipale afin de préparer vos lectures d'été.

Un rappel de nos horaires :

Lundi de 16h à 18h et samedi de 10h à 12h.

Nb : Pendant les vacances d'été, et à compter du lundi 10 juillet, la bibliothèque ne sera ouverte que les lundis aux horaires habituels.

Des achats réguliers sont effectués par la bibliothèque et ces nouveautés sont en exposition sur table quand vous arrivez à la bibliothèque.

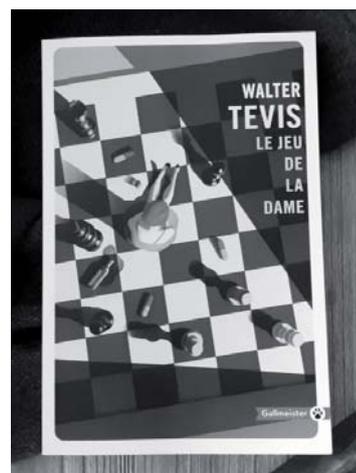
La Bibliothèque des Côtes d'Armor a également en dépôt plus de 200 ouvrages (romans jeunesse, adulte, BD jeunesse, adulte et documentaires...) que vous pouvez emprunter à l'identique des livres de la bibliothèque.

Des réservations vous sont également possibles sur le site LIRICI ainsi que sur le site de la BCA22, n'hésitez pas à vous informer auprès de nous afin que nous vous les réservions et que la navette mensuelle nous les dépose.

Si d'aucuns avaient la velléité de rejoindre l'équipe des bibliothécaires, nous les accueillerions les bras ouverts. N'hésitez pas à venir nous voir.

L'équipe de la bibliothèque

Gisèle, Jacques, Louis, Marie-Thérèse, et Valérie



Pour ceux qui auraient aimé la série sur Netflix.



Notre petite énigme :

Gentilé

Le gentilé est le nom donné aux habitants d'un lieu relativement à ce lieu. Ainsi pour Auceleuc, ce sont les auceleuens et auceleuennes.

Mais dans les Côtes d'Armor, il y a quelques particularités.

Connaissez-vous le nom des habitants de :

Erquy ?

Étables-sur-Mer ?

Saint-Quay-Portrieux ?

Saint-Quay-Perros ?

Réponse du précédent numéro : « Le silence »

L'ENSEIGNEMENT

• LA VIE DE L'ÉCOLE

Quelques nouvelles de l'école avant les vacances d'été.

Comme à l'habitude, l'heure est au bilan pour cette année 2022-2023. Cette année fut extrêmement riche sur le plan des projets menés par les différentes classes, que ce soit dans le domaine culturel, environnemental ou sportif.

De nombreuses actions ont été menées au cours de cette fin d'année avec la sortie à Plédéliac d'où les enfants de PS-MS et GS-CP sont revenus avec le pain qu'ils avaient confectionné et cuit « à l'ancienne », la rencontre à Trébédan entre différentes classes du secteur pour les CE sur le thème de l'environnement en liaison avec la création à venir du PNR et la découverte de la voile sur le plan d'eau de Bétineuc pour les CM.

Le mois de juin, comme traditionnellement, voit se développer les rencontres sportives inter-écoles pour les élèves de Cycle 2 et Cycle 3 (athlétisme, balle ovale) ainsi que la sortie ETVD (Ecole Toutes Voiles Dehors) offerte par le Conseil Départemental aux classes ayant pratiqué un cycle voile au cours de l'année à Pléneuf et la sortie vélo pour les CM.

Nous avons embauché un jeune en Service Civique eu début de l'année. Cette embauche nous a simplifié la vie de bien des manières quant à l'accompagnement en classe et à l'aide à la Direction. Nous souhaiterions reconduire ce partenariat mais n'avons pas de candidat pour l'instant. Si dans vos relations, vous connaissez un jeune susceptible d'être intéressé, adressez-le-nous. Il pourra rencontrer l'actuel Service Civique pour échanger avec lui si besoin.

Mme Emeline TOUTAIN est nommée à la rentrée prochaine directrice de l'école d'Aucaleuc. Nous lui souhaitons une bonne arrivée et espérons qu'elle se plaira dans notre petite école communale

Pour la dernière fois, je vous souhaite à tous de bons congés d'été et vous rappelle que nous avons pour coutume de nous retrouver le jour de la rentrée à partir de 8h pour un café-thé d'accueil des familles.

LA VIE DU CFA |

• ACTUALITÉS

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 :

Les cours des apprentis en dernière année de formation se sont terminés le 16 juin et ceux des apprentis en première année de formation le 6 juillet 2023.

EXAMENS SESSION 2023 :

C'est environ 318 jeunes qui passent cette année un CAP, CTM, MC, BTM, BP, BAC PRO, BM, BTS ou CQP. La publication des résultats est prévue entre le 4 et 7 juillet 2023 (à compter de 17h) pour la majorité des diplômes.

RENTREE 2023 :

La rentrée 2023 aura lieu le lundi 28 août 2023 pour les professeurs et nous accueillerons les apprentis en dernière année de formation à partir du 29 août 2023.

Pour les jeunes qui signent leur premier contrat d'apprentissage, les cours débiteront à partir du 4 septembre 2023.

Le campus de Dinan Aucaleuc reste ouvert durant la période estivale.



LA VIE ASSOCIATIVE |

• AMICALE LAÏQUE

Voici une nouvelle année scolaire qui s'achève dans la joie et la bonne humeur !

Diverses manifestations ont été menées à bien tout au long de cette année 2022-2023. Nous en sommes très satisfaits.

Les dernières actions menées ont été de belles réussites :

- La benne à ferraille a été une opération intéressante car elle a permis de récolter 880 kilos.
- La vente de tabliers décorés de dessins des enfants de l'école a été un franc succès avec 101 tabliers vendus. En avant les cuisiniers !
- Les ventes de gâteaux et de saucissons ont-elles aussi été de francs succès, avec 312 boîtes de gâteaux vendues et 273 saucissons, 21 terrines, 5 noix de jambon et 8 plateaux apéritifs. Cela promet des beaux étés gourmands !



La fête de l'école a eu lieu le 17 juin. Une belle journée sous le soleil qui a ravi petits et grands ! Les quelques gouttes invitées surprises n'ont pas suffi à entacher cette belle journée !

Divers stands ont pu être ouverts grâce à la mobilisation des amicalistes et de parents volontaires, ce qui a permis aux enfants de profiter pleinement de cette belle après-midi festive. L'amicale a profité de cette occasion pour remettre aux élèves de CM2 qui nous quittent pour la grande aventure du collège un diplôme de fin d'école élémentaire.

Cette fête de l'école était un peu particulière et chargée en émotions.

En effet, ce moment festif a été l'occasion de souhaiter une belle retraite à Jacques CHEVÉ, enseignant et directeur de l'école et, de le remercier pour tout son travail et son dévouement auprès des élèves et de l'amicale laïque depuis 35 ans. Un grand MERCI Jacques ! Et belle retraite !

Grâce aux bénéfices dégagés, nous sommes ravis d'avoir contribué au financement des sorties et activités organisées tout au long de l'année par l'équipe pédagogique pour nos enfants.

Nous tenons à vous remercier pour votre participation lors de ces manifestations, et nous vous souhaitons un très bel été !

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine, et espérons que vous serez nombreux à nous rejoindre !

Pour information, l'assemblée générale aura lieu le vendredi 15 septembre à 20h à la mairie.

Renseignements et contact :

amicale.aucaleuc@outlook.fr

Tél. 06 79 01 48 92

Facebook : l'amicale laïque Aucaleuc



• GYM POUR TOUS

Les cours reprendront le mardi 5 septembre à 19h30, à la salle polyvalente, sous la direction de Julie LECLERC, coach sportif.

Echauffements, fitness, abdos, fessiers, étirements, relaxation et pilates sont au programme.

Inscription avant les cours au 02 96 39 69 35 ou 07 70 03 75 13.

• OSCALOC

Malgré de mauvaises conditions météo et une faible participation, nous avons pu remettre un chèque de 2500 € pour Olivia via l'association P'tit corps malade et un chèque de 1500 € aux parents de Nohan.

Nous remercions tous les bénévoles présents pour cette 5^{ème} édition.

Notre assemblée générale se tiendra en janvier.

• SOCIÉTÉ DE CHASSE

Comme chaque année, se sont déroulés pendant le week-end de l'ascension notre vide-grenier et notre ball-trap. Au nom de la société je tenais à remercier tous les bénévoles pour la réussite de ces trois journées. Sans oublier tous les visiteurs venus « chiner » ainsi que les tireurs venus « casser » du plateau. Pour finir, un grand grand merci à Marcelle qui nous a ouvert son bar pour cette occasion et à qui je souhaite encore une fois « une bonne et heureuse retraite ».

Nous nous donnons rendez-vous bien entendu l'année prochaine. Concernant la société de chasse, rendez-vous en septembre pour notre assemblée générale et l'ouverture.

La société de chasse vous souhaite de bonnes et heureuses vacances.

LE BIEN VIVRE À AUCALEUC |

• POUBELLES

Collecte des déchets - RAPPEL :

- Les containers poubelles doivent être sortis la veille ou le matin du jour de collecte et ramassés au plus tard le soir du jour de collecte.
- Les sacs jaunes doivent être sortis la veille de la collecte.

Le non-respect des conditions de collecte des déchets (jour, horaires, tri) est puni d'une amende forfaitaire de 35 €. Si l'amende n'est pas payée après 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction), l'amende est majorée et passe à 75 €.

A NOTER : Si vous laissez un conteneur ou un bac à ordures ménagères en permanence dans la rue, vous risquez une amende de 750 € maximum.

Reports des collectes :

Les reports des collectes suite aux jours fériés sont consultables sur le site de la commune, onglet « Infos pratiques », rubrique « Déchets ménagers / tri sélectifs / déchetterie ».

Mardi 15 août :

Collecte des ordures ménagères : Report au jeudi 17 août dès 5h le matin.

Collecte des sacs jaunes : Pas de changement.

• C'EST PARTI POUR L'ENTRETIEN DU JARDIN

La belle saison est là, et le moment d'entretenir son jardin aussi. Cependant des règles existent pour permettre de profiter de son jardin sans nuire à ses voisins. Elles sont fixées par des arrêtés préfectoraux.

Prévention des nuisances sonores :

Afin de les limiter, des horaires sont fixés (arrêté préfectoral du 27 février 1990).

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30**
- **Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**



• RÉGLEMENTATION SUR LES FEUX :

Le brûlage des déchets verts est interdit, en tout lieu, toute l'année (arrêté préfectoral du 9 juillet 2012).

Dans les bois, forêts, plantations, landes et sur tous les terrains situés à moins de 200 mètres de ces espaces, ainsi que dans les voies qui les traversent, il est interdit de fumer du 1^{er} juillet au 30 septembre et de jeter des objets incandescents (mégots, allumettes, artifices...)



• MODALITÉS DE DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES



Le piégeage a été un réel succès sur notre commune ce printemps avec près de 300 fondatrices capturées. Malgré ces efforts, des nids peuvent s'être formés.

Quelle est la marche à suivre si vous découvrez un nid ?

Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques, signalez-le à la mairie qui sollicitera l'intervention de Dinan Agglomération.

Une entreprise spécialisée interviendra dans les plus brefs délais. Un produit insecticide sera injecté à l'intérieur de nid pour détruire ouvrières et reine. Dinan Agglomération prendra à sa charge 50 % et votre commune prendra à sa charge les 50 % restants des frais engagés.

• LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

Depuis 2020, l'Agence Régionale de Santé (ARS) est responsable de l'application du plan antidissémination de la dengue, du chikungunya et du Zika, élaboré par le ministère de la Santé.

La propagation du moustique tigre est particulièrement rapide.

Durant l'année 2022, *Aedes albopictus* a été détecté dans 6 communes de Bretagne, situées dans les 4 départements.

La commune de Domagné située en Ille-et-Vilaine est aujourd'hui colonisée, entraînant le classement du département en faiblement colonisé. C'est pourquoi votre concours est nécessaire pour freiner l'implantation du moustique tigre sur le territoire et limiter l'impact sanitaire et les nuisances associées.

La Check List anti moustique tigre

Le moustique tigre vit dans un rayon de 150 m. Il est donc né chez vous ou pas loin !
Pour s'en débarrasser, une seule solution : supprimer les eaux stagnantes où il pond ses œufs et prolifère...

www.bretagne.ars.sante.fr

Rangez à l'abri

- Brouettes
- Seaux et arrosoirs
- Jouets d'enfant, même les plus petits
- Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
- Poubelles
- Caisses, pots...
- Remorques et matériel de chantier (tuiles...)

Videz au moins après chaque pluie

- Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)
- Cache-pots
- Pieds de parasol
- Plis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...)
- Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...)
- Pluviomètres
- Éléments de décoration
- Bref, vous avez compris : tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !

Nettoyez pour faciliter l'écoulement des eaux

- Gouttières, chéneaux
- Regards d'eau de pluie
- Rigoles ouvertes ou couvertes de grille
- Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, éviers...)

Couvrez avec un voile ou une moustiquaire

- Récupérateurs d'eau de pluie (ou vérifiez-les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort tranquillement par la gouttière... Supprimez régulièrement les larves, sinon c'est un peu le «Club Med» pour lui !)
- Bidons et fûts devant rester dehors

Entretenez

- Piscines (veillez au bon dosage du chlore)
- Terrasses sur plots
- Caillebotis
- Pompes de relevage
- Bornes d'arrosage

COUPEZ L'EAU aux moustiques tigres !
et passez le message à votre voisin !

Signaler la présence d'un moustique tigre



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars
Agence Régionale de Santé
Bretagne

NE PAS METTRE SUR LA VOIE PUBLIQUE - Création et Illustrations A. Argentine - Département Communication ARS Nouvelle-Aquitaine - Avril 2021 - Modèles ARS Bretagne - avril 2022

ET DEPUIS LA DERNIÈRE FOIS |

• RETOUR SUR LA SOIRÉE THÉÂTRE DU 29 AVRIL

C'est devant une trentaine de spectateurs que la compagnie de théâtre, Le Combat ordinaire a joué sa pièce Petites Alchimies 1.

À l'issue de cette pièce, des discussions se sont engagées avec acteurs et réalisateur sur le processus créatif. La soirée s'est terminée par un pot de l'amitié offert par la mairie.



• CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Nous étions une quinzaine de personnes rassemblées pour célébrer le 78^e anniversaire de la capitulation des armées Nazies. Un grand merci à tous les présents.

Un pot de l'amitié a été offert aux participants à l'issue de la cérémonie.

LES DATES À RETENIR |



JUILLET

Lundi 24 juillet

Théâtre en Rance

Festival Les Renc'arts : Le mètre-mot
Face à la bibliothèque, en extérieur - 15h
+ d'infos sur www.aucaleuc.fr

AOÛT

Mercredi 2 août

Cérémonie d'hommage à Augustin Le Guen
Stèle de la Croix Carrée - 18h

SEPT.

Lundi 4 septembre

Café de rentrée de l'Amicale laïque
Ecole - 8h

MÉMO |

• LA MAIRIE ET LES ÉLUS



2 rue de la Mairie
Tél. 02 96 39 40 68
Mail : mairie.aucaleuc-22@orange.fr
Site : www.aucaleuc.fr

• LES NUMÉROS D'URGENCE

Gendarmerie : 17

Brigade de Dinan : 02 96 87 74 00

SAMU : 15

Pompiers : 18

URGENCES MÉDICALES

Service des urgences :

Centre hospitalier René Pleven de Dinan
74 rue Chateaubriand

Maison médicale de garde :

Pour une consultation urgente le week-end
Le samedi de 14h à 23h
Le dimanche de 8h à 23h
74 rue Chateaubriand
(parking de l'hôpital, à proximité de l'entrée principale)
Tél. 02 96 85 78 44

Pharmacie de garde : 32 37 (numéro payant)

Défibrillateurs sur la commune :



- Rue de la Mairie
(dans le local technique au niveau de l'école - renforcement sur la rue de la Mairie)

- À la salle polyvalente
(à côté du local technique / local EDF)

Horaires :

Lundi : 9h - 12h30 et 13h30 - 17h30

Mercredi : 13h30 - 17h30

Vendredi : 9h - 12h30 et 13h30 - 17h30

Samedi : fermée actuellement

Permanences et rendez-vous :

Maire : Permanence les lundis et vendredis sur rendez-vous de 16h30 à 17h30.

Adjoint : sur rendez-vous

Centre Communal d'Action Sociale : sur rendez-vous

Pour les prises de rendez-vous merci de contacter la secrétariat de mairie.

• LE CONCILIEUR DE JUSTICE

Monsieur Guy LOCKART

Permanences sur rendez-vous uniquement (chaque mercredi (hors jours fériés) - De 9h à 12h)

Lieu : Atelier du 5 Bis

5 bis rue Gambetta - Dinan

Tél. 02 96 39 38 21 - www.conciliateur.fr

• LES DÉCHETS

Collecte des déchets ménagers :

Jours de collecte pour les déchets ménagers :

Zone nord d'Aucaleuc jusqu'à La Freschais : mardi

Zone sud d'Aucaleuc : mercredi

Jour de collecte pour les sacs jaunes : jeudi matin

Points de collecte - Containers

La Hydrouais : verre

La Basse Freschais : verre et papier

Parking salle polyvalente : verre / papier et emballages ménager / vêtements

- Déchetteries :

Déchetterie de Quévert :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : de 8h45 à 12h30 et de 14h à 17h45

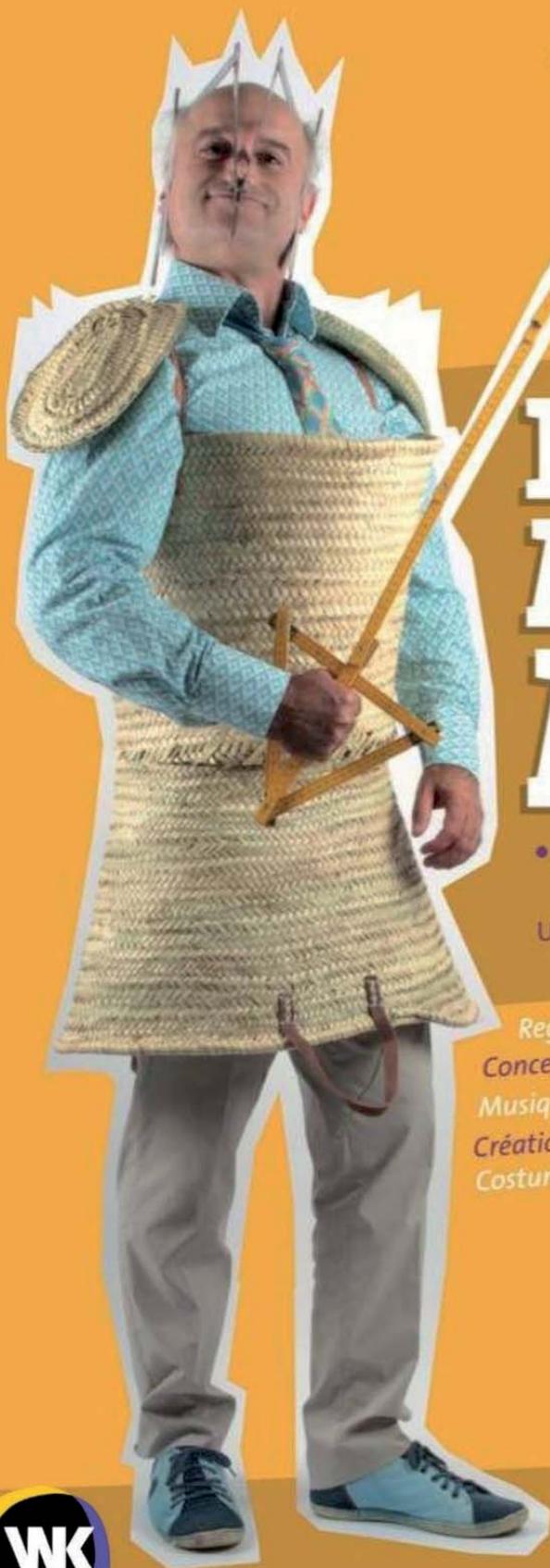
Déchetterie de La Landec :

Du 1^{er} février au 31 octobre

Lundi, mardi et vendredi : de 14h à 18h

Mercredi et samedi : de 9h à 12h et de 14h à 18h

Du 1^{er} novembre au 31 janvier : fermeture à 17h



AUCALEUC
LE 24 JUILLET - 15H
FACE A LA BIBLIOTHEQUE
EN EXTERIEUR

LE MÈTRE MOT

• De et par **VINCENT PENSUET** •
- COMPAGNIE WONDERKALINE -
Une mise en scène de Nolwenn Jézéquel

Regard chorégraphique : Karine Vayssettes
Conception d'accessoires : Yanosh Hrdy
Musique originale : David Georgelin
Création Lumière : Florian Jourdon
Costume : Fabienne Desflèches

SPECTACLE DE "CHEMIN"
EN ITINÉRANCE PÉDESTRE
POUR PRENDRE LE TEMPS
DES RENCONTRES



C^o WONDERKALINE

